



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Dispositif Zéro pesticide : Modalités d'aide de l'Agence



**Lutter contre
l'utilisation des
produits
phytosanitaires
en zone non
agricole**



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zéro pesticide : contexte réglementaire

Loi Labbé du 6 février 2014 :

- Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics au 01/01/2020, **avancée au 01/01/2017** (amendement par la loi de transition énergétique du 22/07/2015)
- Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers au **01/01/2019**



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zéro pesticide : 4 bonnes raisons



1. Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques

2. Préserver la qualité des eaux des rivières et des nappes, notamment pour les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

3. Réduire les coûts des traitements des eaux destinées à l'alimentation en eau potable

4. Inscrire votre collectivité dans une stratégie de développement durable



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

4 étapes pour s'engager dans la suppression de l'utilisation des pesticides

**1. Réaliser un diagnostic des pratiques
et élaborer un projet d'amélioration**

2. Former les agents

3. Réaliser les améliorations

4. COMMUNIQUER





AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Un appui financier au fil de la démarche

Actions aidées	Taux	Remarques
Etude, diagnostic et projet d'amélioration	70 %	Etape préalable à tout projet investissement
Acquisition matériels et techniques alternatifs	70 %	<ul style="list-style-type: none">- La collectivité s'engage à <u>supprimer</u> l'utilisation des phytosanitaires- Montant maximal éligible de 20 000 € / équipement
Actions de sensibilisation, communication vers les administrés sur les opérations mises en œuvre	70 %	



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liste non exhaustive d'investissements aidés

- Débroussailleuse / réciprocatrice / brosse de désherbage adaptable
- Bineuse/sarcluse électrique ou thermique
- Scarificateur
- Broyeur de végétaux
- Balayeuse désherbeuse
- Désherbeur thermique
- Herse, rabet de piste
- Porte-outil
- Végétalisation : plantes couvre sol, jachère fleurie et pied de murs identifiés sur le projet d'amélioration



NON éligibles : tondeuse, épareuse, taille-haie, souffleur, le renouvellement



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour tout renseignement et vous aider dans vos démarches

Unité Territoriale Brive, de l'agence de l'eau :

Contact : Caroline CHABAUD ☎ 05 55 88 01 18

caroline.chabaud@eau-adour-garonne.fr

<http://www.eau-adour-garonne.fr>

<http://zeropesticide.dordogne.fr/accueil/>

<http://www.ecophytozna-pro.fr>

<http://www.nature-en-ville.com>

<http://www.plante-et-cite.fr>

Merci de votre attention